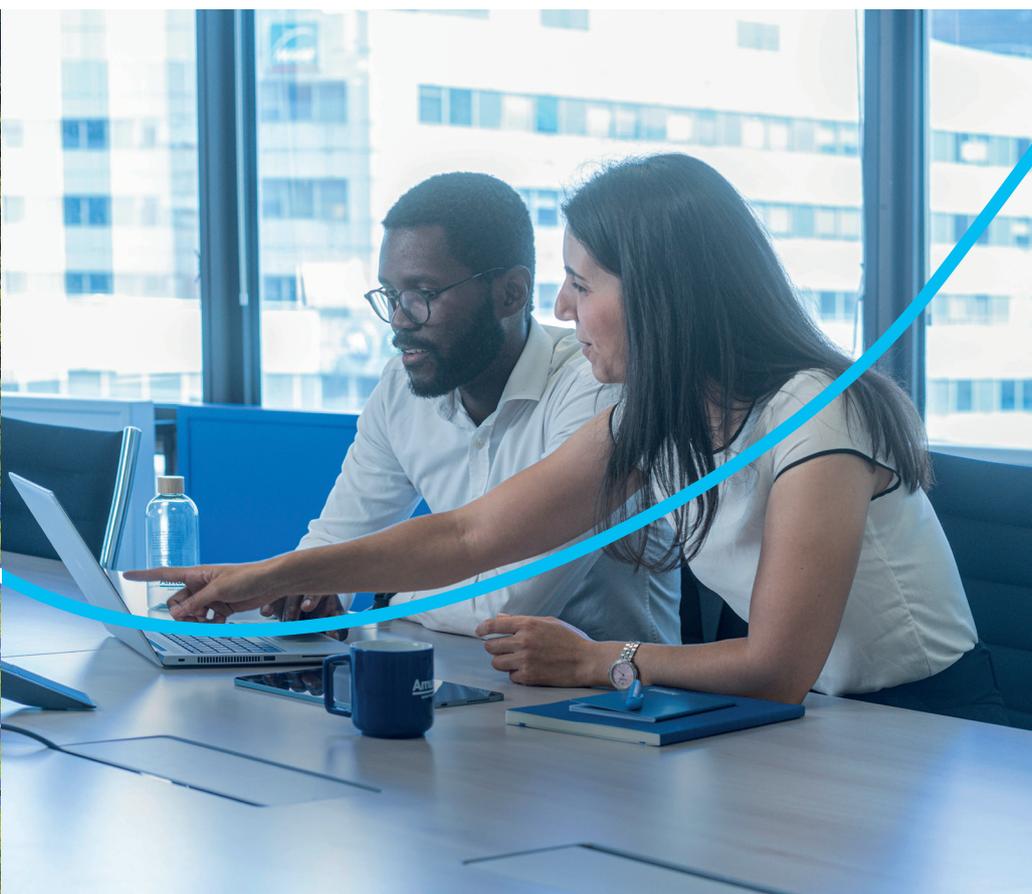


# INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE 3

Éléments au 31 mars 2023



# 2023

La confiance  
ça se mérite

**Amundi**  
GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

# SOMMAIRE

<b>1. INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 BALE 3.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. COMPOSITION DES EMPLOIS PONDERES .....</b>	<b>4</b>
<b>1.2. RISQUE DE LIQUIDITE .....</b>	<b>6</b>
<b>2. ATTESTATION DE RESPONSABILITE.....</b>	<b>7</b>

# 1. INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 BALE 3

La publication Pilier 3 répond aux exigences de la huitième partie du Règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 modifié, relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit. La présente publication a pour objectif de fournir aux acteurs du marché des informations sur le profil de risque d'Amundi.

## 1.1. COMPOSITION DES EMPLOIS PONDERES

### 1.1.1. Synthèse des emplois pondérés

#### Emplois pondérés par type de risque (OV1)

		Montants total d'exposition au risque	Exigences totales de fonds propres <sup>(1)</sup>
		31/03/2023	31/03/2023
<i>Données en millions d'euros</i>			
<b>1</b>	<b>Risque de crédit (hors CCR)</b>	<b>6 136</b>	<b>491</b>
2	Dont: approche standard	6 136	491
3	Dont: approche NI simple (F-IRB)	-	-
4	Dont: approche par référencement	-	-
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	-	-
5	Dont: approche NI avancée (A-IRB)	-	-
<b>6</b>	<b>Risque de crédit de contrepartie - CCR</b>	<b>619</b>	<b>50</b>
7	Dont: approche standard	195	16
8	Dont: méthode du modèle interne (IMM)	-	-
EU 8a	Dont: expositions sur une CCP	0	0
EU 8b	Dont: ajustement de la valeur de crédit - CVA	424	34
9	Dont autres CCR	-	-
<b>15</b>	<b>Risque de règlement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>16</b>	<b>Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)</b>	<b>333</b>	<b>27</b>
17	Dont approche SEC-IRBA	-	-
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	-	-
19	Dont approche SEC-SA	333	27
EU 19a	Dont 1250% / déduction	-	-
<b>20</b>	<b>Risques de position, de change et de matières premières (risque de marché)</b>	<b>777</b>	<b>62</b>
21	Dont: approche standard	777	62
22	Dont approche fondée sur les modèles internes	-	-
<b>EU 22a</b>	<b>Grands risques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>23</b>	<b>Risque opérationnel</b>	<b>5 621</b>	<b>450</b>
EU 23a	Dont: approche élémentaire	-	-
EU 23b	Dont: approche standard	2 193	175
EU 23c	Dont: approche par mesure avancée	3 428	274
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250%)	981	78
<b>29</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 486</b>	<b>1 079</b>

(1) Les exigences totales de fonds propres fixées au titre du Pilier 1 sont de 8% des Emplois Pondérés

### 1.1.2. Risque de crédit

#### Etats des flux des emplois pondérés relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche par notation interne (CR8)

Amundi, n'utilisant pas de modèle interne, n'est pas concerné par cet état.

### 1.1.3. Risque de contrepartie

#### Etats des flux des emplois pondérés relatifs aux expositions au risque de contrepartie selon la méthode des modèles interne (IMM) (CCR7)

Amundi, n'utilisant pas de modèle interne, n'est pas concerné par cet état.

#### 1.1.4. Risque de marché

##### **Etats des flux des emplois pondérés relatifs aux expositions au risque de marché dans le cadre de l'approche avancée sur les modèles internes (AMI) (MR2-B)**

Amundi, n'utilisant pas de modèle interne, n'est pas concerné par cet état.

## 1.2. RISQUE DE LIQUIDITE

### Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR -Ratio de Liquidité à Court Terme) (EU LIQ1)

Niveau Groupe Amundi consolidé et données en millions d'euros		Valeur totale non pondérée (moyenne)	Valeur totale pondérée (moyenne)
EU 1a	Trimestre se terminant le	31/03/2023	31/03/2023
EU 1b	Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12
<b>ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)</b>			
1	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)		1 224
<b>SORTIES DE TRÉSORERIE</b>			
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:		
3	Dépôts stables		
4	Dépôts moins stables		
5	Financements de gros non garantis	281	281
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives		
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	171	171
8	Créances non garanties	110	110
9	Financements de gros garantis		
10	Exigences complémentaires	546	546
11	Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés	546	546
12	Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance		
13	Facilités de crédit et de liquidité		
14	Autres obligations de financement contractuelles	0	0
15	Autres obligations de financement éventuel		
16	<b>TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE</b>		<b>828</b>
<b>ENTRÉES DE TRÉSORERIE</b>			
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)		
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	1 443	978
19	Autres entrées de trésorerie	34	34
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)		
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)		
20	<b>TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE</b>	<b>1 477</b>	<b>1 012</b>
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées		
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %		
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	1 477	1 012
<b>VALEUR AJUSTÉE TOTALE</b>			
EU-21	<b>COUSSIN DE LIQUIDITÉ</b>		<b>1 224</b>
22	<b>TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES</b>		<b>207</b>
23	<b>RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ</b>		<b>605%</b>

## 2. ATTESTATION DE RESPONSABILITE

**Attestation concernant la publication des informations requises au titre de la partie 8  
du règlement (UE) n°575/2013**

**Nicolas Calcoen**, Directeur général délégué en charge du Pôle Stratégie, Finance et Contrôle

**ATTESTATION DU RESPONSABLE**

Je certifie qu'à ma connaissance les informations requises en vertu de la partie 8 du règlement (UE) n° 575/2013 (et modifications ultérieures) ont été publiées en conformité avec les politiques formelles et les procédures, systèmes et contrôles internes.

Fait à Paris, le 23 Mai 2023

**Le Directeur général délégué en charge du Pôle Stratégie, Finance et Contrôle**

Nicolas CALCOEN

**Amundi,  
un partenaire de confiance  
qui agit chaque jour dans l'intérêt  
de ses clients et de la société**



[amundi.com](https://www.amundi.com)